

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Rue Steenvelt 1-22 - Avenue de Beersel 57-100 - Rue Molensteen 58-69.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-48830-2026 (article 177) : Réaménager les rues Steenvelt, Molensteen et l'avenue de Beersel afin de remettre à ciel ouvert le cours d'eau Linkebeek :
  - créer un tronçon de 277 mètres linéaires de cours d'eau (en ciel ouvert et en canalisation)
  - agrandir les fosses à arbres et végétaliser l'espace public
  - abattre 7 arbres à haute tige
  - redimensionner les chaussées
  - rénover et agrandir certains trottoirs
  - aménager un plateau au carrefour rue de Steenvelt / avenue de Beersel.

**Nature de l'activité** : équipement d'intérêt collectif ou de service public.

**Zone** : PRAS : en zone viaire et en zone d'habitation

PPAS : n°13 - Quartier Molensteen - Arrêté Royal du 31/01/1959.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de la prescription particulière 25.1 du PRAS (actes et travaux ayant pour objet la création ou la modification de l'aménagement des voiries et itinéraires des transports en commun)
- application des articles 175/15 et 175/20 du CoBAT: demande soumise à rapport d'incidence au vu de l'Annexe B :
  - o rubrique 11 : tous travaux modifiant ou perturbant le réseau hydrographique
- application de des articles 126 §11 et 188/7 du CoBAT : dérogation à un PPAS :
  - o P.P.A.S. n°13 - Quartier Molensteen : en ce qui concerne les prescriptions graphiques.

**L'enquête publique se déroule** à partir du **24/08/2026** et jusqu'au **22/09/2026** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne** : <https://openpermits.brussels> (référence 16/PFD/2031065).

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 14 octobre 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre f.f.,  
Valentine DELWART.

le 28/07/2026.

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Rue du Roseau 60.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48837-2026 (article 177) : Construire 10 terrains de padel dont 4 terrains couverts. Rénovation et extension du Clubhouse. Aménagement d'un axe structurant de distribution reliant le Roseau au Kinsendael. Aménagements paysagers visant une gestion intégrée des eaux pluviales. Réaménagement des abords et du parking.

**Nature de l'activité** : équipement d'intérêt collectif ou de service public.

**Zone** : PRAS : en zone de sports ou de loisirs de plein air, en zone verte à haute valeur biologique et en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE).

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de la prescription générale 0.5 du PRAS (projets de construction ou de lotissement sur une propriété plantée de plus de 3.000 m<sup>2</sup>)
- application de la prescription particulière 13 al.3 du PRAS (projets de construction dont l'emprise au sol dépasse 200 m<sup>2</sup>)
- application des articles 175/15 et 175/20 du CoBAT: demande soumise à rapport d'incidence au vu de l'Annexe B :
  - rubrique 20 : aménagement d'une propriété plantée de plus de 5.000 m<sup>2</sup>
  - rubrique 24 : équipements d'intérêt collectif ou de service public dont la superficie de plancher dépasse 1.000 m<sup>2</sup>, exception faite de la superficie de plancher éventuellement occupée par des espaces de stationnement pour véhicules à moteur, ou dont les installations couvertes et à l'air libre occupent plus de 5.000 m<sup>2</sup> de superficie au sol
- application de l'article 188/7 du CoBAT : demande soumise à une évaluation appropriée des incidences du projet ou installation sur un site Natura 2000.

**L'enquête publique se déroule** à partir du **24/08/2026** et jusqu'au **22/09/2026** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne** : <https://openpermits.brussels> (référence 16/PFD/2028317).

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus** : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 14 octobre 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre f.f.,  
Valentine DELWART.

le 28/07/2026.

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Rue François Vervloet, tronçon compris entre la rue de l'Antilope et la rue du Melkriek.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48847-2026 (article 177) : Réaménager un tronçon de l'avenue François Vervloet en désimperméabilisant et en végétalisant l'espace public afin de reconnecter hydrauliquement le Linkebeek au Geleytsbeek (avant la reconnexion du Geleytsbeek dans le Keyenbempt).

**Nature de l'activité :** équipement d'intérêt collectif ou de service public.

**Zone :** PRAS : en zone viaire, en zone d'habitation et en zone d'habitation à prédominance résidentielle  
PPAS : n°25A - Cité jardin - Quartier Melkriek - Arrêté Royal du 16/04/1962.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de la prescription particulière 25.1 du PRAS (actes et travaux ayant pour objet la création ou la modification de l'aménagement des voiries et itinéraires des transports en commun)
- application des articles 175/15 et 175/20 du CoBAT: demande soumise à rapport d'incidence au vu de l'Annexe B :
  - o rubrique 11 : tous travaux modifiant ou perturbant le réseau hydrographique.

**L'enquête publique se déroule** à partir du **24/08/2026** et jusqu'au **22/09/2026** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels> (référence 16/PFD/2019109).

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :** sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 14 octobre 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

le 28/07/2026.

Le Bourgmestre f.f.,  
Valentine DELWART.